

Plan Local d'Urbanisme

Aucun

Zonage réglementaire

Zonage réglementaire

- UA : tissu urbain central
- Tissu urbain plus récent, à proximité de la zone agglomérée avec :
 - UBa : secteur où les revêtements de façades sont en pierre naturelle ou enduit à la chaux
 - UBb : secteur où les bardages bois sont autorisés en façade uniquement en mélange avec la maçonnerie
 - UBc : secteur où les bardages bois sont autorisés en façade
- UI : zone urbaine à vocation exclusive d'activités industrielles
- AU : zone à urbaniser
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
 - NL : zone naturelle destinée au camping caravanning et à l'habitat léger de loisir
 - Nr : zone naturelle soumise à des risques naturels forts
 - NS : zone naturelle destinée aux équipements et aménagements liés aux activités sportives et de loisir du site de Couraducque

Prescriptions

- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Bâtiment pouvant changer de destination sous réserve d'assurer la défense incendie

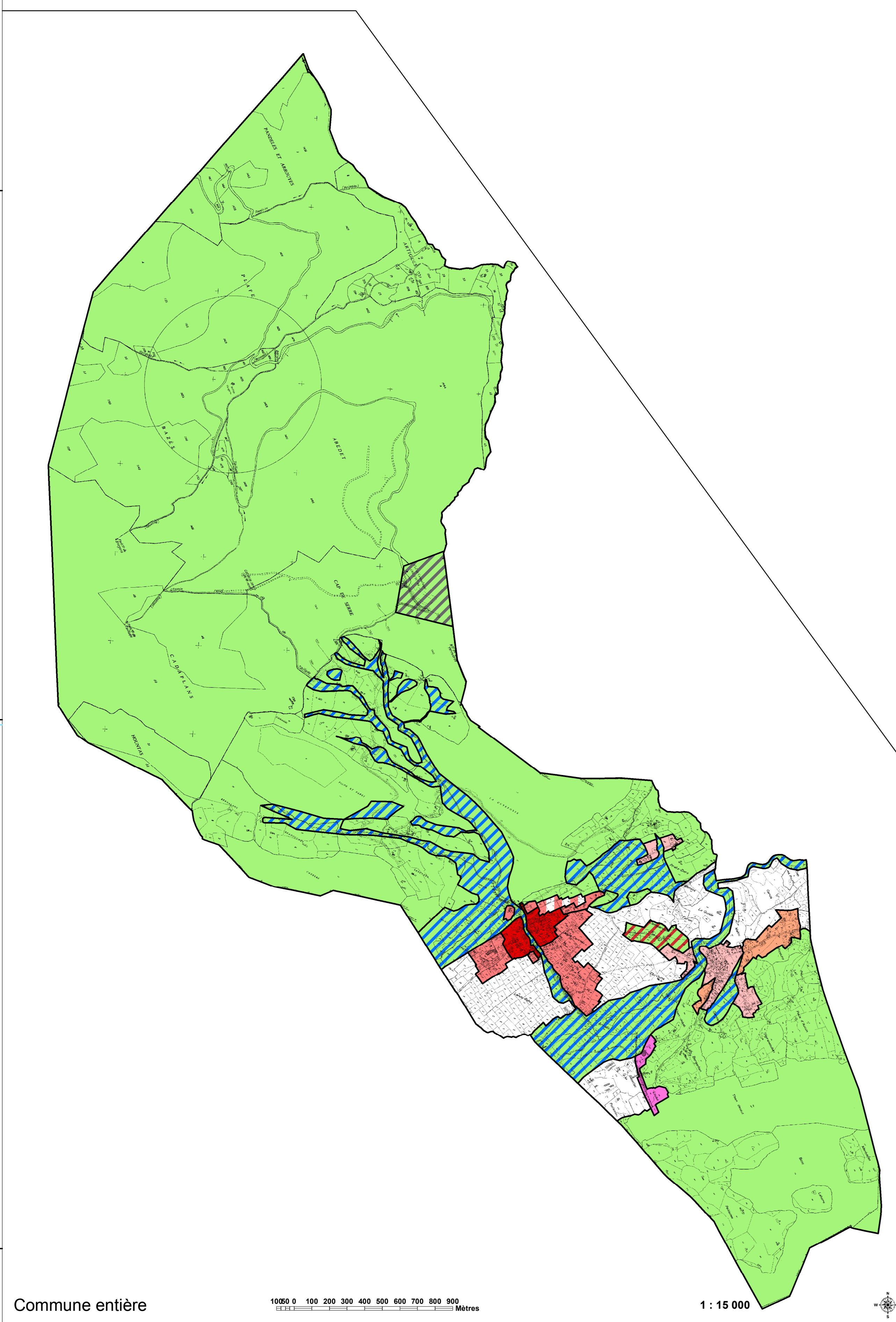

Informations

- Périmètre de Droit de Préemption Urbain (DPU)
- Actualisation du cadastre

PLU approuvé le 08/04/2007
Modification n°1 approuvée le 08/10/2019
Modification simplifiée n°1 approuvée le 18/01/2023

Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93

1 : 2 500



Commune entière 1 : 15 000

Agrandissement de centre du village